

FICHE SIGNALÉTIQUE DE PRODUIT

SECTION I - IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE ET DU PRODUIT

Nom du Produit: Nettoyant pour le verre #77(noFL) **Emploi du produit :** Nettoyant pour le verre et Surfaces multiples

Manufacturier: Enviro-Solutions Limited **Fournisseur:**

Adresse: 2060 Fisher Dr. **Adresse:**

Peterborough, ON K9J 8N4

Téléphone: (705) 745-3070 **Téléphone:**

Téléphone d'urgence: CANUTEC (613)996-6666

SECTION II - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	CAS#	Pd%	OSHA-PEL	ACGIH-TVL	DL50
Eau	7732-18-5	90-100	sans objet	sans objet	14,500 mg/kg (orale, rat)
Acide aminocarboxylique	60-00-4	0-1	sans objet	sans objet	non disponible
Hydroxide de potassium	1310-58-3	0-1	sans objet	sans objet	non disponible
Parfum	mélange	0-1	sans objet	sans objet	non disponible
Bleu FD&C #1	3844-45-9	0-1	sans objet	sans objet	non disponible

SECTION III - IDENTIFICATION DES DANGERS

Voie d'exposition: Yeux, contact dermique, inhalation, ingestion.

Effets potentiel pour la santé:

Contact des yeux: Un contact avec les yeux peut causer une irritation légère à modérée.

Contact dermique: Un contact avec la peau peut causer l'irritation lors de contact direct et prolongé.

Inhalation: Aucun danger sous des conditions normales d'emploi. Une exposition prolongée peut causer l'irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Ingestion: Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées, vomissements et diarrhée.

Effet chronique et cancérogénéicité:

Cancérogénéicité:Aucun ingrédient sur les listes de l'IARC ou le NTP. Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Peau: Peut être absorbé par la peau en quantité toxique si le contact est répété et prolongé. L'exposition prolongée et répétée peut avoir un effet d'assèchement et de déshydratation de la peau et causer une dermatite.

SECTION IV - PREMIERS SOINS

Contact des yeux: Rincer immédiatement pendant 15 minutes. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Contact dermique: Rincer immédiatement pendant 15 minutes. Appeler un médecin s'il y a irritation.

Inhalation: Placer la victime à l'air frais et le faire respirer profondément et lentement. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion: Ne pas tenter de faire vomir. Rincer la bouche à grande eau puis boire un verre d'eau. Appeler un médecin si les symptômes persistent.

SECTION V - PRÉVENTION ET MESURES CONTRE LE FEU

Inflammabilité: Liquide inflammable d'après les critères du SIMDUT Point d'éclair(°C,TCC):

Produit de combustion dangereux: Oxydes de carbone.

Moyens d'extinction: Eau, Produits chimiques secs, dioxyde de carbone et mousse.

Danger d'incendie particulier: Les pompiers devraient porter un appareil portatif de respiration.

SECTION VI- MESURES EN CAS D'ACCIDENT

Mesures en cas de fuites et déversements: Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de dangers ci-dessus. Absorber les déversements légers à l'aide d'un matériau absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et fermés. Le produit est biodégradable facilement d'après l'analyse 301 D de l'OCDE. Pour déversements importants, consulter les services d'intervention d'urgence et suivre les règlements locaux, d'États, provinciaux et fédéral.

SECTION VII - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Conditionns d'entreposage: Entreposer dans un contenant fermé, loin des matières incompatibles. Garder hors de la portée des enfants. Éviter et garder loin de toutes sources d'ignition. Éviter de fumer.

SECTION VIII - CONTROLE ET PROTECTION PERSONNELLE A L'EXPOSITION

Gants: S'il y a contact répété et prolongé, utiliser des gants de protection.

Protection des yeux: S'il y a danger de contact direct aux yeux, utiliser des lunettes de protection contre les éclaboussures de produit chimique.

Protection des voies respiratoires: Non requis si une bonne ventilation est maintenue. Si des vapeurs sont générées durant l'application, utiliser un masque jetable.

Autre pièce de protection: D'après les exigences de l'employeur.

Installations techniques: Ventilation générale adéquate.

SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition(°C):95 **Densité spécifique (H2O=1):** 0.999 **Taux d'évaporation(H2O=1)**Similaire.

%Volatile (Pd%): 99.8 **Solubilité dans l'eau:** complète **pH (produit fini):** 10.2 ±0.5

État physique: liquide **Viscosité:** comme l'eau **Apparence/Odeur:** Clair,Bleu,Odeur citrus léger

SECTION X - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions d'instabilité chimique: Stable

Matériaux incompatibles: agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux: Oxyde de carbone lorsque chauffé.

SECTION XI - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Le calcul du DL50 du produit est de 12,600 mg/kg (orale, rat).

SECTION XII INTORMATION ÉCOLOGIQUE

Biodégradabilité: Tous les ingrédients actifs de cette formule ont été vérifiés et analysés par un laboratoire indépendant et ils sont tous facilement biodégradable d'après l'analyse 301 D de l'OCDE. Cette méthode mesure la biodégradabilité sous des conditions réelles simulées.

SECTION XIII - PROCÉDURES D'ÉLIMINATION

Éliminer selon les règlements municipaux, d'États, provinciaux et fédéral.

SECTION XIV – TRANSPORT

Classification TMD: Non réglementé par le TM'D

Classification DDT: Non réglementé par le DDT

SECTION XV – INFORMATION LÉGALE

Règlementation sur la santé et la sécurité au travail:

Classification SIMDUT: D2B,

OSHA & SIMDUT: Fiche préparée d'après les standards de dangers communiqués (CFR29 1910.1200 et la loi canadienne du SIMDUT (règlement des produits contrôlés sous la loi des produits dangereux).

Listes de produits chimiques régissant la protection de l'environnement:

SARA - Section 313 (Produits chimiques toxiques) 40 CFR 372 - Aucun ingrédient n'est mentionné.

CERCLA - Section 102 (Quantité mesurable) 40 CFR 302 - Aucun ingrédient n'est mentionné.

RCRA 40CFR 261 (SOUS-PARAGRAPHE D): Aucun ingrédient n'est mentionné.

LOI SUR LA PROPRIÉTÉ DES EAUX - Section 311 (Quantité mesurable) 40 CFR 116 - Aucun ingrédient n'est mentionné.

LOI SUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AIR - Section 312 (Liste des polluants dangereux pour l'air)

40 CFR 63 (sous paragraphe C) Aucun ingrédient n'est mentionné.

Inventaire des polluants reconnus nationalement au Canada. - Aucun ingrédient n'est mentionné.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) - Tous les ingrédients sont mentionnés sur la liste des substances chimiques pouvant être utilisés.

Liste des substances d'usage domestique au Canada. (DSL) -Tous les ingrédients sont enregistrés sur la liste DSL.

SECTION XVI - AUTRES INFORMATIONS

Date: le 16 dec 2005 **Préparé par:** Groupe Services Techniques. **Téléphone:** (705) 745-3070

Désistement.

Les informations sur cette fiche ont été obtenues de sources considérées techniquement exactes et fiables. Bien que tous les efforts ont été faits afin de dévoiler pleinement tous dangers possible du produit, dans certains cas, les données ne sont pas disponibles et il en est fait mention. Puisque les conditions d'utilisation du produit sont hors du contrôle du fournisseur, il est acquis que les utilisateurs du produit ont été adéquatement entraînés selon les données obligatoires du SIMDUT. Aucune garantie, explicite ou implicite n'est donnée, et le fournisseur ne sera pas responsable d'aucunes pertes, blessures ou dommages résultant de l'utilisation du produit et /ou des informations mentionnées sur cette fiche. Si l'utilisateur désire des informations de sources indépendantes sur les ingrédients de ce produit ou pour toutes autres substances nous recommandons d'appeler le Centre Canadien pour la santé et la sécurité au Travail. (CCOHS) à Hamilton, Ontario. (1-800-263-8466) ou la CSST à Montréal, Québec, (1-514-873-3990).

ES77 NoFLr